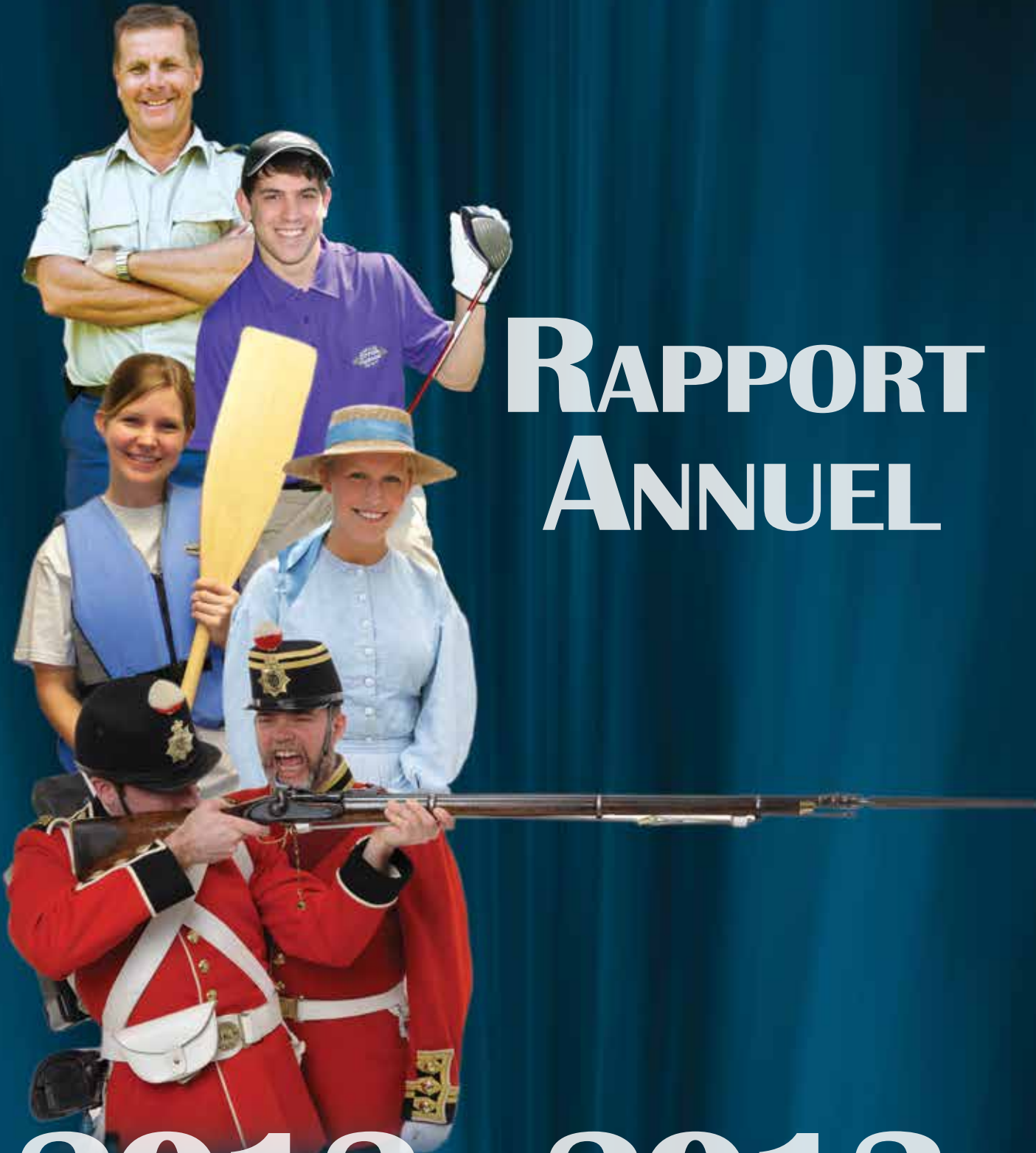


LA COMMISSION DES
PARCS DU SAINT-LAURENT
UN ORGANISME DU
GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO



Les Parcs du
Saint-Laurent



RAPPORT ANNUEL

2012 & 2013

CROISSANCE ET PROSPÉRITÉ DANS LES ANNÉES À VENIR

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CHEF DE LA DIRECTION DE LA COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT



Nous sommes extrêmement ravis d'annoncer que la Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL) comptabilise des recettes nettes de 1,145 M\$ grâce à ses activités régulières, pour l'exercice qui s'est achevé le 31 mars 2013. Après la comptabilisation d'une dépense de 490 k\$ liée aux investissements stratégiques, la CPSL a enregistré un profit net total de 655 k\$. Cette réalisation exceptionnelle tient à l'accent mis sur les initiatives d'amélioration continue (Kaizen), aux améliorations apportées à la structure des coûts, à la mise en valeur et au renforcement des programmes ainsi qu'à d'autres mesures prises pour réaliser des marges accrues sur les programmes et produits. Il importe de souligner que cette marge bénéficiaire était l'une des grandes priorités pour l'exercice 2012-2013 et cela se traduit par un budget net favorable malgré une baisse nominale du nombre de visiteurs en 2011-2012.

La réussite de ces diverses initiatives a permis à la Commission de réinvestir les bénéfices d'exploitation dans des programmes et des projets qui feront fond sur les succès déjà remportés et qui généreront plus efficacement des résultats considérables. Cela contribuera à assurer la viabilité financière des activités d'exploitation de la CPSL, qui est nécessaire pour atteindre l'objectif ultime de remplir notre engagement relativement à la gérance de nos terres et attractions patrimoniales. En sa qualité de principal exploitant d'entreprises touristiques dans l'Est de l'Ontario, la Commission est fière des importantes retombées qu'elle continue de contribuer à l'économie régionale.

Cette année encore, la CPSL a reçu une aide financière considérable (225 k\$) par l'intermédiaire du programme Fêtons l'Ontario de 2012 pour l'organisation d'événements spéciaux. Ces ressources ont servi à assumer en partie les frais de mise en exploitation d'un nouvel événement automnal, Pumpkinferno, tenu à Upper Canada Village. Cet extraordinaire événement artistique a touché l'imagination des gens et diverti plus de 35 000 visiteurs en seulement 19 jours d'activité. Qui plus est, cette activité a eu des retombées économiques d'environ 4,1 M\$. Grâce à Pumpkinferno, à la nouvelle friterie mobile, aux tours en biplan organisés par un tiers, aux frais d'admission réduits, à l'harmonisation de la structure des coûts et au programme d'accès élargi fort réussi, Upper Canada Village a atteint son objectif budgétaire net.

Au Fort Henry, les investissements de capitaux ont donné lieu à l'ouverture du nouveau Centre des découvertes en juin 2012, à la construction du patio de la batterie avancée qui surplombe le port de Kingston et le lac Ontario (dont l'ouverture est prévue à l'été 2013) et au pavage du terrain de parade. La Cérémonie du crépuscule sur un site du patrimoine mondial présentée dorénavant deux soirs par semaine et l'événement automnal couronné de succès au Fort Fright, appuyés financièrement par Fêtons l'Ontario, ont permis à la Commission d'atteindre ses objectifs budgétaires.

À l'instar de l'exercice précédent, des sommes ont été investies en 2012-2013 dans les infrastructures et équipements accessibles aux visiteurs dans nos aires d'utilisation de jour et nos terrains de camping. Le parc Faran fait de nouveau partie du portefeuille de terrains de camping de la CPSL et a fait l'objet de rénovations considérables pour améliorer l'expérience de la clientèle. Les touristes et les résidents des collectivités locales se sont réjouis d'avoir maintenant accès gratuitement au chemin du Long Sault. La revitalisation des parcs s'est poursuivie avec la construction de nouveaux bâtiments de vente au détail et d'enregistrement à chaque terrain de camping. Cela aidera à relier plus directement le personnel des parcs à la clientèle. De nouveaux chalets pour campeurs, construits en collaboration avec des étudiants des programmes de métiers du Catholic District School Board of Eastern Ontario, ont été ouverts et 113 emplacements pour véhicules récréatifs ont été améliorés en guise de réponse directe à la demande du marché. De plus, nous avons procédé à l'actualisation des plages et à l'amélioration du drainage dans tous les terrains de camping. La capacité d'accueil du port de plaisance du parc Chrysler a augmenté grâce aux 44 nouveaux emplacements de mise à l'eau et à un nouveau quai de 50 mètres de long. Des améliorations aux fosses de sable et au drainage ainsi que des rénovations aux tertres de départ ont été apportées au terrain de golf d'Upper Canada en vue de la « Classique de la Grande voie d'eau » du Circuit canadien de la PGA en août 2013.



La CPSL a établi des partenariats et a collaboré avec diverses entreprises et organisations, y compris des organismes touristiques régionaux (OTR), des organismes de marketing de destination (OMD), des Fonds de promotion des destinations touristiques (FPDT), des exploitants d'entreprises touristiques du secteur privé, des entreprises de marque, des fournisseurs de produits et services, des villes, des municipalités et des médias. Les alliances stratégiques jouent un rôle déterminant dans notre capacité de maximiser les sommes investies dans la commercialisation, de mener davantage d'analyses du marché et d'accroître au maximum notre visibilité tout en établissant et renforçant nos liens avec les collectivités. L'établissement d'autres partenariats stratégiques semblables est l'une des principales priorités de la Commission. Nous avons l'intention d'examiner la possibilité de conclure des partenariats avec les municipalités, les cantons, les comtés et les entreprises du secteur privé en vue de partager nos actifs, de réaliser des activités où les deux parties y gagnent en efficacité et d'unir nos efforts dans le cadre de projets de commercialisation.

La mobilisation du personnel est une composante essentielle permettant à la CPSL d'atteindre ses objectifs opérationnels. Il est d'importance capitale de s'assurer que tous les membres du personnel, c'est-à-dire des employés de première ligne jusqu'aux membres de la haute direction, comprennent notre orientation stratégique, nos objectifs opérationnels et nos résultats. Les réunions trimestrielles de tous les employés, les sondages auprès de tout le personnel, les équipes d'amélioration continue interfonctionnelles, la remise de la « Coupe du héros » pour reconnaître l'excellence et les fiches de pointage diffusées à grande échelle ne sont que quelques-unes des mesures que nous prenons pour mobiliser les membres de notre personnel.

Nous avons réalisé des gains importants en appliquant l'approche d'amélioration continue à nos opérations, en améliorant la structure des coûts, en éliminant le gaspillage, en ajoutant de nouveaux produits, événements, produits de vente au détail et services à notre portefeuille, en simplifiant nos produits en vue de réaliser une marge bénéficiaire élevée ainsi qu'en menant des initiatives ciblées de commercialisation et de sensibilisation à l'image de marque. Par exemple, les tontes de gazon moins fréquentes, la fermeture et l'hibernation de tous les bâtiments non essentiels, l'admission simplifiée aux attractions et la mise en place de nombreux processus électroniques pour les transferts de fonds et les feuilles de temps des employés représentent certaines des mesures que nous avons prises pour « alléger » notre organisation et permettre l'affectation des ressources à d'autres initiatives prioritaires de première ligne.

Nous tenons à remercier le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour son investissement dans la CPSL, ainsi que le personnel du Ministère pour le soutien continu qu'il nous a apporté tout au long de l'année. Nous tenons en outre à souligner le dévouement et l'engagement de nos commissaires, de notre équipe de direction et de notre personnel envers l'amélioration de l'expérience de la clientèle et la gérance de certains des atouts les plus précieux de l'Ontario relevant de notre portefeuille.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ian Wilson
Président

Darren Dalglish
Directeur général et chef de la direction

CPSL – CONSEIL DES COMMISSAIRES 2011-2012

Ian Wilson
(Kingston)
Président
18 avril 2012 – 17 avril 2015

John Fischl
(Maitland)
Commissaire
12 septembre 2012 – 11 septembre 2015

Ron Eamer
(Williamstown)
Vice-président
6 avril 2005 – 11 mai 2012

J. R. (Jack) McIntosh
(Winchester)
Commissaire
8 août 2005 – 7 août 2013

Carmen Cousineau
(Cornwall)
Commissaire
23 mars 2011 – 22 mars 2014

Brian Reid
(Kingston)
Commissaire
13 janvier 2010 – 12 janvier 2013

Vincent Durant
(Kingston)
Commissaire
12 septembre 2012 – 11 septembre 2015

Lloyd Therien
(Kingston)
Commissaire
30 mai 2007 – 22 juin 2013

Richard Fawthrop
(Cornwall)
Commissaire
6 juin 2007 – 17 juillet 2013

Isabel Turner
(Kingston)
Commissaire
30 mai 2006 – 14 juillet 2012

ÉQUIPE DE GESTION 2012-2013

Darren Dalgleish
Directeur général et chef de la direction

Bonnie VanMoorsel
Attachée de direction au DG

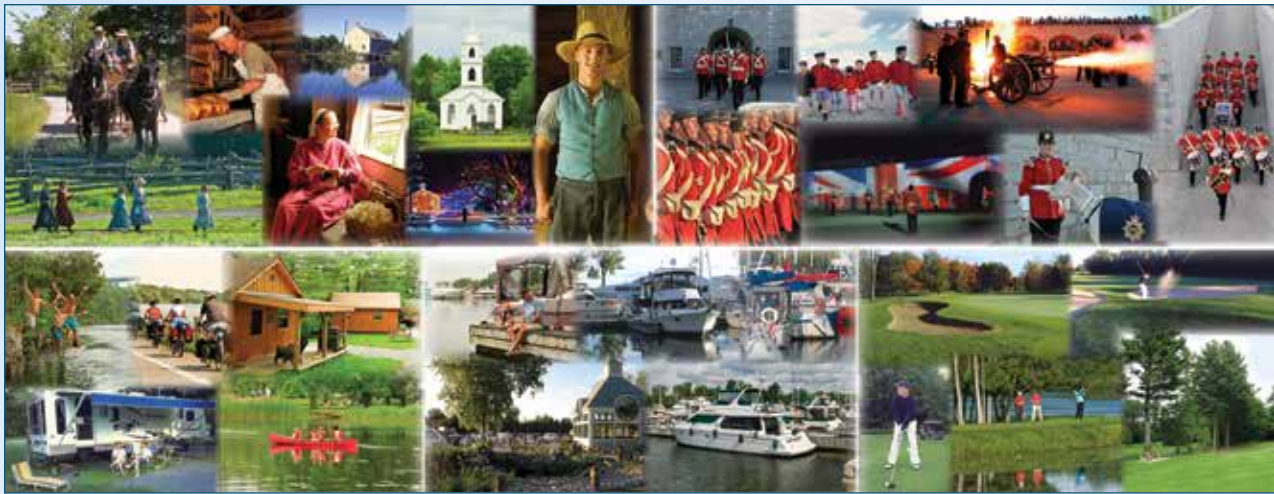
Bryan Mercer
Directeur, Marketing

Faye Baker
Gestionnaire, Services financiers et Ressources humaines

Dave Dobbie
Gestionnaire, Upper Canada Village

Will Baird
Gestionnaire, Lieu historique national du Canada de Fort Henry

Lou Seiler
Gestionnaire, Parcs et installations récréatives



NOTRE MANDAT

La Commission des parcs du Saint-Laurent a été établie en 1955 et est une entreprise opérationnelle du gouvernement de l'Ontario. Son mandat consiste à offrir aux résidents de l'Ontario et aux visiteurs de passage dans la province des activités touristiques, culturelles, éducatives et récréatives, par la présentation et l'interprétation d'attractions à caractère historique ainsi que par l'aménagement et l'exploitation de parcs, de terrains de camping, de promenades pittoresques et d'aires de loisirs.

NOTRE MISSION

La mission de la Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL) consiste à générer une croissance durable du nombre de visiteurs, à soutenir la prospérité économique et à établir des partenariats avec les collectivités de l'Est de l'Ontario.

La CPSL est une entreprise touristique générant des revenus qui offre des divertissements centrés sur le client et des expériences éducatives qui tirent le meilleur parti de ses biens naturels, récréatifs et patrimoniaux.

AUTORISATION LÉGISLATIVE

La Commission des parcs du Saint-Laurent est assujettie à la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent. Elle fait rapport au gouvernement provincial par l'intermédiaire du ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport. Le Conseil des commissaires est chargé de superviser les activités commerciales de la Commission. À cette fin, il prend des décisions de principe, détermine les orientations stratégiques, établit des règles pour l'aménagement des terrains, approuve les priorités budgétaires, intègre les politiques du gouvernement à celles de la Commission, assure l'utilisation judicieuse des biens publics et représente la Commission au sein de la collectivité.

La Commission soutient ses activités par les moyens suivants :

- les droits d'entrée sur les sites des attractions touristiques, les ventes au détail et les revenus provenant des concessionnaires;
- un paiement de transfert du gouvernement de l'Ontario;
- les baux d'occupation des terrains, les dons, les commandites et les revenus provenant des activités publicitaires des partenaires à l'appui des installations et des programmes.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS POUR L'EXERCICE 2012-2013

PRINCIPES, VALEURS ET CONVICTIONS DE BASE

- La réussite passe par l'excellence dans la présentation et la promotion d'attractions et d'installations de qualité ainsi que par des établissements de vente au détail de haut calibre qui vont de pair plutôt que concurrencent avec ceux du secteur privé.
- La CPSL joue un rôle capital dans l'évolution du tourisme dans l'Est de l'Ontario. D'une part par l'excellence dans la présentation et la promotion de ses attractions et installations et, d'autre part, par sa contribution à l'établissement de programmes régionaux qui répondent aux demandes des marchés de tourisme.
- Sa plus grande force pour les années à venir doit reposer sur le leadership et des gens motivés ainsi que sur des commissaires, du personnel et des collectivités qui travaillent ensemble.
- La CPSL s'engage à répondre aux besoins de ses visiteurs par l'entremise de ses services et en faisant preuve de courtoisie.
- La CPSL se dévoue à communiquer efficacement avec les visiteurs, le personnel, les dirigeants communautaires, les associations, les exploitants d'entreprises touristiques du secteur privé et les fonctionnaires du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport.
- La CPSL croit que l'élaboration et la mise en œuvre d'une image d'entreprise unique renforceront la sensibilisation du public à la CPSL en tant que société unifiée offrant des programmes et installations distincts, et que cette image servira de pierre angulaire de la commercialisation et sera une source de fierté pour le personnel.
- La CPSL s'engage à gérer ses attractions, ses installations et services de façon responsable et éthique.
- La CPSL s'engage à suivre les principes établis par la vision de son entreprise. Cette vision orientera la planification et les nouvelles initiatives de la Commission, facilitera l'établissement des priorités pour les programmes existants et préparera le terrain pour les activités de collaboration organisées avec le secteur privé et d'autres intervenants.

OBJECTIFS

- Encourager et promouvoir l'industrie du tourisme dans l'Est de l'Ontario à longueur d'année afin que la population de la région et l'ensemble de la province puissent en récolter les avantages économiques.
- Acquérir, protéger, créer et entretenir les ressources historiques et récréatives au sein de la sphère de compétence de la CPSL dans l'intérêt de la population de l'Ontario et pour le plaisir des personnes visitant la province.
- Gérer les lieux historiques, les terrains de camping, les promenades, les aires de loisirs et les autres installations qui renforcent la contribution de la CPSL au développement touristique, aux loisirs, à l'apprentissage et à la conservation du patrimoine.
- Fournir les services et installations de la CPSL selon un haut niveau d'excellence pour le plaisir de ses visiteurs sur les plans récréatif et éducatif.



PROCHAINES ÉTAPES

PILIER I – ÉTABLIR UNE CULTURE AXÉE SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

La CPSL s'efforce d'instaurer une culture de « sécurité d'abord » qui créera un environnement de travail sain où les employés se sentent en sécurité en tout temps et qui aura des répercussions environnementales minimales sur tous les sites qu'elle exploite. Le programme des IRS (Indicateurs de rendement en matière de sécurité) a d'abord été mis à l'essai au Fort Henry en 2012-2013 et sera mis en œuvre à l'échelle de la CPSL en 2013-2014.

PILIER II – ATTEINDRE L'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT

La CPSL continuera d'améliorer son rendement général en mettant l'accent sur la profitabilité accrue des principales attractions et en tirant profit de sa gamme élargie de produits tout en harmonisant ses ressources pour répondre à la demande des consommateurs. La CPSL élaborera et mettra en œuvre des pratiques d'amélioration continue durables en vue de réduire constamment les coûts, d'éliminer le gaspillage, d'améliorer la qualité et d'accroître la flexibilité dans l'ensemble des divisions de la Commission. Elle continuera d'axer ses efforts sur le respect de son budget à l'aide d'analyses des écarts, de paramètres et d'exercices de reddition de comptes afin d'améliorer son rendement financier global.

PILIER III – ÉLARGIR L'OFFRE DE PRODUITS ET DE SERVICES « PRÉSERVER L'ESSENTIEL, ENRICHIR LA GAMME DE PRODUITS »

La CPSL offrira à ses clients actuels et potentiels une vaste gamme de produits et de services concurrentiels et sera perçue comme une innovatrice dans l'industrie grâce à sa créativité exceptionnelle, à sa polyvalence et à ses capacités en mettant l'accent sur des programmes et des événements spéciaux à haut rendement. Le réinvestissement des gains opérationnels dans la croissance et l'amélioration des programmes et de la gamme de produits contribuera à assurer la viabilité organisationnelle et financière de la Commission.

PILIER IV – CONSERVER ET ACCROÎTRE NOTRE CLIENTÈLE DE BASE

Les événements spéciaux, les programmes thématiques offerts tous les jours et pendant les fins de semaine, « l'optimisation des ressources » perçue et l'image de marque renforcée de la CPSL attireront de nouveaux visiteurs et les clients récurrents ainsi qu'augmenteront les ventes de groupe.



PILIER V – CONSTITUER UNE MAIN-D'ŒUVRE TALENTUEUSE ET MOBILISÉE

La CPSL excellera quand il s'agit d'attirer, de former et de maintenir en poste du personnel compétent et flexible à l'appui d'une organisation au rendement élevé qui est constamment en évolution. À cette fin, elle exercera un leadership efficace et mobilisera le personnel. La CPSL axera ses efforts sur l'établissement d'une culture d'amélioration continue et de responsabilisation personnelle.



RENDEMENT DES ACTIVITÉS DES ATTRACTIONS TOURISTIQUES

ATTRACTION	2012/13	2011/12	+/-	%
(en milliers de dollars)	#	#	#	
Fort Henry (droits d'entrée)	91,1	101,9	-10,9	-10,7
Upper Canada Village et parc patrimonial (droits d'entrée)	181,4	155,5	25,6	+16,5
Camping – laissez-passer de jour et de nuit	120,3	120,2	,1	+1
Terrain de golf Upper Canada (parties de golf et location)	18,8	18,8	0	Nul
Marina du parc Crysler (métrage des quais utilisés)	726,0	769,8	-43,8	-5,7

RÉSULTATS FINANCIERS

FONCTIONNEMENT

En 2012-2013, la CPSL a généré des revenus de fonctionnement de 8 254 000 \$, ce qui représente une augmentation de 614 k\$, ou de 8,0 %, par rapport à 2011-2012. De plus, la CPSL a reçu un paiement de transfert provincial de 7,198 M\$ ainsi que 449 k\$ à titre de subvention pour soutenir son fonctionnement. La CPSL a déclaré des dépenses de 14,754 M\$ pour ses activités régulières et de 490 k\$, provenant de ses affectations d'origine interne, pour des investissements stratégiques dans une campagne de commercialisation améliorée, Pumpkinferno et d'autres améliorations apportées aux programmes. Ainsi, la CPSL a enregistré des dépenses de fonctionnement totales de 15,245 M\$ et un profit net de 655 k\$ pour 2012-2013.

INVESTISSEMENT EN CAPITAL - REVITALISATION

En 2009, le ministère du Tourisme a annoncé l'attribution d'une subvention de 23,0 M\$ à la CPSL pour la construction de nouveaux centres des visiteurs à Upper Canada Village et à Fort Henry pour attirer davantage de visiteurs sur les deux sites patrimoniaux. En juin 2011, le Centre des découvertes à Upper Canada Village a ouvert

ses portes au public et en juin 2012 celui du Fort Henry a accueilli ses premiers visiteurs pour leur faire découvrir des expositions envoûtantes et interactives, le point de vente amélioré et la salle de réception. La CPSL a inscrit une charge d'amortissement et des dépenses connexes de 1,253 M\$ en 2012-2013.

INVESTISSEMENT EN CAPITAL – RÉPARATIONS ET RÉFECTION

En 2012-2013, la CPSL a reçu 4,931 M\$ à titre de financement des immobilisations pour financer des projets à priorité élevée en vue de se conformer aux lois et exigences réglementaires et d'assurer la sécurité du personnel et des visiteurs sur les sites récréatifs et patrimoniaux. Ces projets comportaient notamment la gestion de l'alimentation en eau et des puits, la mise à niveau et l'entretien des systèmes d'élimination et de traitement des déchets, les réparations à la structure des bâtiments patrimoniaux, l'actualisation des équipements d'électricité et de CVC visant à respecter le code du bâtiment, l'entretien et la réparation de routes ainsi que le remplacement et la réparation d'équipements de loisirs et d'entretien. Les fonds ont également servi à remettre en état les infrastructures actuelles, et notamment à réparer les bâtiments, à effectuer des travaux de maçonnerie et de colmatage, à actualiser deux installations sanitaires de terrains de camping, à remplacer des toits et à rénover les équipements des terrains de camping. En février 2013, la Commission a reçu 1,0 M\$ pour reconstruire une section du sentier récréatif des Mille-Îles et 790 k\$ à l'appui des priorités relatives à la conformité et à l'actualisation des équipements dans l'ensemble des installations de la CPSL.



Le tableau qui suit présente un résumé des principales catégories de projets d'immobilisations entrepris en 2012-2013.

ATTRACTION	Conformité	Réfection	Total
Upper Canada Village	485,0	70,0	555,0
Fort Henry	493,7	176,4	670,1
Parcs et installations récréatives	910,9	935,2	1 846,1
Parc Chrysler / Administration centrale	1 469,7	390,0	1 859,7
TOTAL PARTIEL	3 359,3	1 572,0	4 930,9
Sentiers récréatifs des Mille-Îles	1 000,0		1 000,0
Priorités de la CPSL	790,0		790,0
TOTAL	5 149,3	1 572,0	6 720,9

**Commission des parcs du
Saint-Laurent
États financiers
au 31 mars, 2013**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Bilan	4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 16



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Commission des parcs du Saint-Laurent,
au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et au
vérificateur général de l'Ontario

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
2505, boul. St-Laurent
Ottawa (Ontario) K1H 1E4

Téléphone : 613 236-2211
Télécopieur : 613 236-6104
www.rcgt.com

Conformément à la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent qui envisage que la Commission des parcs du Saint-Laurent, un organisme de la Couronne, soit auditée par le Vérificateur général de l'Ontario ou un auditeur nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des parcs du Saint-Laurent, qui comprennent le bilan au 31 mars, 2013 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La note 3 fait part que la Commission, en accord avec l'ancienne législation et politique provinciale, n'a pas capitalisé ni les immobilisations acquises avant l'année 1994, ni les actifs acquis avant le 1er avril 2009 avec des fonds du gouvernement provincial. À cet égard, les états financiers ne sont pas conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'effet de ces dérogations aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public sur les états financiers n'a pas été déterminé. Notre opinion d'audit sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 a été modifiée en conséquence à cause des effets possibles de ces anomalies.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'incidence des problèmes décrits dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des parcs du Saint-Laurent au 31 mars, 2013 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public.

Informations comparatives

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que la Commission des parcs du Saint-Laurent a adopté les Normes comptables canadiennes pour le secteur public le 1er avril 2012 et que sa date de transition était le 1er avril 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte qu'elles n'ont pas été auditées.

Raymond Chabot Brant Thornton S.E. N.C.R.L.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
le 21 juin 2013

Commission des parcs du Saint-Laurent

Bilan

au 31 mars, 2013
(en milliers de dollars)

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>	<u>2011-04-01</u>
	\$	\$	\$
ACTIF			
Court terme			
Encaisse	8,940	13,611	4,187
Placements à court terme			2,893
Comptes clients et autres créances	617	916	7,053
Stocks (note 4)	530	569	529
Frais payés d'avance	47	76	54
	<u>10,134</u>	<u>15,172</u>	<u>14,716</u>
Long terme			
Immobilisations corporelles (note 5)	36,122	31,667	16,395
Autres actifs à long terme	19	38	58
	<u>46,275</u>	<u>46,877</u>	<u>31,169</u>
PASSIF			
Court terme			
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation (note 6)	1,067	5,110	3,414
Frais courus	495	432	330
Apports reportés (note 7)	5,087	5,715	6,813
	<u>6,649</u>	<u>11,257</u>	<u>10,557</u>
Long terme			
Subventions reportées - immobilisations corporelles (note 8)	34,201	30,810	15,671
Indemnités de départ et avantages sociaux futurs (note 9)	991	1,031	1,025
	<u>41,841</u>	<u>43,098</u>	<u>27,253</u>
ACTIFS NETS			
Non affectés	2,557	1,412	1,416
Affectés à l'interne (note 10)	1,877	2,367	2,500
	<u>4,434</u>	<u>3,779</u>	<u>3,916</u>
	<u>46,275</u>	<u>46,877</u>	<u>31,169</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Commission des parcs du Saint-Laurent

Résultats

pour l'exercice terminé le March 31, 2013
(en milliers de dollars)

	2013-03-31		2012-03-31
	Non affectés	Affectés à l'interne (note 10)	Total
	\$	\$	\$
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Droits d'entrée	3,166		3,166
Terrains de camping	2,474		2,474
Marge bénéficiaire brute des activités de ventes au détail (note 11)	862		862
Terrain de golf	528		528
Location de concessions et de sites	285		285
Commandites	288	1	289
Amarrage et entreposage à la marina	483		483
Revenu de placements	48		48
Divers	119		119
	<u>8,253</u>	<u>1</u>	<u>8,254</u>
CHARGES			
Salaires et charges sociales (note 13)	10,730		10,730
Services	2,387	303	2,690
Fournitures et équipements	1,226	80	1,306
Transport et télécommunications	262	2	264
Amortissement des immobilisations	132	106	238
Divers	17		17
	<u>14,754</u>	<u>491</u>	<u>15,245</u>
Déficit d'opération avant ce qui suit:	<u>(6,501)</u>	<u>(490)</u>	<u>(6,991)</u>
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)			
Fonds du gouvernement provincial			
Opérationnels	7,647		7,647
Projets immobiliers	2,845		2,845
Revitalisation	1,253		1,253
Autres fonds		178	178
	<u>11,745</u>	<u>178</u>	<u>11,923</u>
Projets immobiliers			
Dépenses	(2,059)		(2,059)
Cession d'actif	38		38
Amortissement des immobilisations	(824)		(824)
	<u>(2,845)</u>	<u>-</u>	<u>(2,845)</u>
Revitalisation			
Dépenses	(4)		(4)
Amortissement des immobilisations	(1,250)		(1,250)
	<u>(1,254)</u>	<u>-</u>	<u>(1,254)</u>
Autres fonds		(178)	(178)
Fonds du gouvernement provincial opérationnels	7,646	-	7,646
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>1,145</u>	<u>(490)</u>	<u>655</u>
			<u>(137)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le March 31, 2013
(en milliers de dollars)

	2013-03-31		2012-03-31	
	Non affectés	Affectés à l'interne (note 10)	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début, tel qu'établi antérieurement	1,245	2,367	3,612	3,745
Correction affectée aux exercices antérieurs (note 17)	167		167	171
Solde au début corrigé	1,412	2,367	3,779	3,916
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1,145	(490)	655	(137)
Solde à la fin	2,557	1,877	4,434	3,779

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le March 31, 2013
(en milliers de dollars)

	2013-03-31	2012-03-31
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	655	(137)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	2,490	1,295
Amortissement des apports reportés - immobilisations	(2,288)	(1,128)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	299	6,137
Stocks	39	(40)
Frais payés d'avance	29	(22)
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(4,043)	1,696
Frais courus	63	102
Apports reportés	(628)	(1,098)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(3,384)	6,805
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Autres actifs à long terme	19	20
Cession de placements		2,893
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6,945)	(16,567)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(6,926)	(13,654)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaissement des apports reportés - immobilisations corporelles	5,679	16,267
Variation des indemnités de départ et avantages sociaux futurs	(40)	6
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	5,639	16,273
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(4,671)	9,424
Encaisse au début	13,611	4,187
Encaisse à la fin	8,940	13,611

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2013
(en milliers de dollars)

1 - STATUTS

La Commission des parcs du Saint-Laurent (la "Commission"), une société provinciale sans capital-action et un organisme de la Couronne, est assujettie à une loi ontarienne, la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent. La Commission exploite plusieurs parcs, lieux historiques et autres aménagements situés sur des terres de la Couronne dans l'est de l'Ontario, dont Upper Canada Village et Fort Henry, qui vise à offrir aux résidents de la province et à ses visiteurs des services de tourisme et de loisirs.

La Commission est une société qui a été établie sous les lois de l'Ontario et qui est exemptée des impôts sur le revenu fédéral et provincial en vertu du paragraphe 149 (1)(d) de la loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

2 - APPLICATION INITIALE DES NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ENTREPRISES À CAPITAL FERMÉ

Les présents états financiers sont les premiers états financiers de la Commission établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans le chapitre SP 4200 du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public (ci-après les « nouvelles normes comptables »). La date de transition aux nouvelles normes comptables est le 1 avril, 2011.

Les méthodes comptables présentées à la note 3, découlant de l'application des nouvelles normes comptables, ont été utilisées pour la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars, 2013, des données financières comparatives et du bilan d'ouverture à la date de transition.

Exemptions relatives à l'application initiale

Le chapitre SP 2125, « Première application par des organismes publics », contient des exemptions à l'application rétrospective complète dont la Commission peut se prévaloir au moment de la transition. La Commission n'a appliqué aucune exemption facultative.

Incidence de la transition sur les actifs nets au 1 avril, 2011

L'incidence de la transition aux nouvelles normes comptables sur les actifs nets de la Commission à la date de transition, soit le 1 avril, 2011, n'est pas significative.

Rapprochement de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges au 31 mars, 2012

L'excédent (insuffisance) des produits sur les charges au 31 mars, 2012 établi selon les nouvelles normes comptables correspond approximativement à celui établi selon le référentiel comptable antérieur (normes comptables prébasculément).

État des flux de trésorerie

Aucun ajustement important n'a été apporté à l'état des flux de trésorerie de l'organisme, à l'exception du fait que les nouvelles normes comptables requièrent de présenter distinctement les activités d'investissement en immobilisations et les activités de placement.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2013
(en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la Commission sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le Manuel de comptabilité de L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public. La Commission a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Commission doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Commission pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

La Commission a appliqué au cours de l'exercice les recommandations des nouveaux chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. Ces nouveaux chapitres prescrivent une application prospective et, en conséquence, les montants comparatifs sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par l'organisme avant l'adoption de ces nouveaux chapitres.

Évaluation initiale

La Commission comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Commission sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans des titres cotés qui sont évalués à la juste valeur. De plus, puisque l'organisme définit et met en œuvre une stratégie de gestion des risques ou de placement à des fins de gestion et d'évaluation de la performance des placements en fonction de la juste valeur, ces placements ont été inclus dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur en les désignant à cette fin.

La Commission détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2013
(en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dans le cas des placements de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

Amortissements

Les immobilisations corporelles, incluant le terrain, acquises avant le 1er avril 1994 sont comptabilisées à une valeur nominale. Les immobilisations corporelles qui ont été acquises avec des subventions provinciales avant le 1er avril 2009 ont été passées en charges plutôt qu'être capitalisées. Les immobilisations corporelles acquises après le 1er avril 2009 avec des subventions provinciales sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et le périodes qui suivent:

	<u>Périodes</u>
Bâtiments et autres structures	20 - 40 ans
Aménagement du terrain	15 ans
Expositions	10 ans
Machinerie et outillage	5 ans
Matériel roulant	5 - 10 ans
Matériel informatique	3 - 5 ans
Ameublement et équipement de bureau	3 - 5 ans
Structures	5 ans

Les subventions en capital reçues par la Commission sont reportées et amorties au même taux que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Réduction de valeur

Lorsque la Commission constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2013
(en milliers de dollars)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les produits de vente au détail sont reconnus lorsque les articles ont été vendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de droits d'entrée, de terrains de camping, de golf, de locations de concessions et de site, d'amarrage et entreposage à la marina, et de commandites sont reconnus lorsque les services ont été rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de placements sont reconnus en se fondant sur le nombre de jours que le placement a été détenu au cours de l'exercice, calculé selon la méthode de l'intérêt effectif.

Salaires et avantages sociaux

Les états financiers reflètent les salaires et avantages sociaux alloués par la province de l'Ontario pour les membres de la fonction publique de l'Ontario qui sont impliqués dans les opérations de la Commission.

Indemnités de départ

Les employés titulaires OPS ont droit à une semaine d'indemnité de départ par année de service, jusqu'à un maximum de six mois de dédommagement à la fin de l'emploi, que ce soit pour cause de décès, par retraite ou termination après un an de service continu, ou pour n'importe quelle raison après cinq ans de service continu, à l'exception de termination pour cause et d'abandonnement de poste. Les employés non-titulaires comptant plus de cinq saisons de service continu ont droit à ces indemnités seulement en cas de mise à pied par l'employeur. La Commission a comptabilisé les indemnités dues aux employés titulaires. L'obligation éventuelle relative aux employés non titulaires n'est inscrite qu'au moment de la cessation de leur emploi.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

La province offre des avantages sociaux à ses employés de l'OPS qui reçoivent des prestations par l'entremise de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). L'ajustement de la valeur estimée de l'obligation de la CSPAAT, s'il y a lieu, est inscrit au cours de l'exercice où l'information est mise à la disposition de la Commission par la CSPAAT.

Régime de retraite

La province offre à ses employés OPS à temps complet des avantages sociaux sous forme de régime de retraite par l'entremise de sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Fiducie du régime de retraite du Syndicat des employé(e)s de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Les deux plans sont des régimes de retraite multiemployeurs à prestations déterminées. La Commission ne possède pas l'information suffisante pour comptabiliser les plans comme des plans à prestations déterminées, par conséquent elle comptabilise donc les plans comme des plans à contributions déterminées. Les contributions annuelles de la Commission sont passées en charge au cours de l'exercice. Selon la loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, toute déficience du fonds de pension doit être payée du fonds consolidé de revenu de la province de l'Ontario, et, par conséquent, aucun effort n'a été fait pour calculer les montants déficitaires (s'il y a lieu) à l'égard de ces plans.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2013
(en milliers de dollars)

4 - STOCKS

Le montant des stocks comptabilisé au coût est de 530 \$ (569 \$ en 2012). Aucun stock n'est comptabilisé à la valeur nette de réalisation ou à la valeur marchande moins les frais de vente.

	<u>2013-03-31</u>	<u>2012-03-31</u>
	\$	\$
Magasin de détail	378	402
Pièces d'entretien et de remplacement	152	167
	<u>530</u>	<u>569</u>

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2013-03-31</u>		<u>2012-03-31</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Bâtiments et autres structures	15,815	501	15,314	7,391
Aménagement du terrain	9,402	534	8,868	7,156
Expositions	7,132	818	6,314	4,383
Machinerie et outillage	1,240	480	760	315
Matériel roulant	2,550	1,182	1,368	1,361
Matériel informatique	1,715	609	1,106	734
Ameublement et équipement de bureau	1,358	848	510	599
Structures	2,175	693	1,482	1,105
Construction en cours	400		400	8,623
	<u>41,787</u>	<u>5,665</u>	<u>36,122</u>	<u>31,667</u>

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

Les remises gouvernementales à payer totalisent 14 \$ au 31 mars, 2013. (16 \$ au 31 mars, 2012)

7 - APPORTS REPORTÉS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Droits d'entrée reçus d'avance	973	783
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour projets immobiliers		
Solde au début	1,925	2,472
Contributions reçues	5,936	6,197
Dépenses encourues	(4,449)	(6,744)
Solde à la fin	<u>3,412</u>	<u>1,925</u>
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour le projet immobilier du Fort Henry		
Solde au début	29	29
Dépenses encourues	(29)	
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>29</u>

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2013
(en milliers de dollars)

7 - APPORTS REPORTÉS (suite)

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour le projet de revitalisation		
Solde au début	2,924	1,827
Contributions reçues	737	12,780
Dépenses encourues	<u>(3,259)</u>	<u>(11,683)</u>
Solde à la fin	<u>402</u>	<u>2,924</u>
Ministère du Tourisme et de la Culture - célébration du 50ième anniversaire		
Solde au début	50	305
Dépenses encourues	<u>(50)</u>	<u>(255)</u>
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>50</u>
Ministère du Tourisme et de la Culture		
Contributions reçues	<u>300</u>	-
Solde à la fin	<u>300</u>	-
<p>Au cours de l'exercice, le ministère a avancé 300 \$ à la Commission comme une "Initiative sur les ventes de terrains". Une fois les parcelles sont vendues, la Commission est tenue de rembourser ce montant.</p>		
Ministère du patrimoine canadien		
Solde au début		1,421
Contributions reçues		158
Dépenses encourues		<u>(1,579)</u>
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>-</u>
Autres apports reportés		4
	<u>5,087</u>	<u>5,715</u>

8 - APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour projets immobiliers		
Solde au début	5,448	1,376
Acquisition d'immobilisations corporelles	2,427	4,602
Amortissement	<u>(822)</u>	<u>(530)</u>
Solde à la fin	<u>7,053</u>	<u>5,448</u>

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2013
(en milliers de dollars)

8 - APPORTS REPORTÉS - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2013	2012
	\$	\$
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour le projet de revitalisation		
Solde au début	20,827	9,903
Acquisition d'immobilisations corporelles	3,256	11,414
Amortissement	(1,250)	(490)
Solde à la fin	<u>22,833</u>	<u>20,827</u>
Ministère du Tourisme et de la Culture - fonds de stimulation de l'infrastructure		
Solde au début	4,361	4,392
Acquisition d'immobilisations corporelles		58
Amortissement	(178)	(89)
Solde à la fin	<u>4,183</u>	<u>4,361</u>
Fêtons l'Ontario		
Solde au début	174	
Acquisition d'immobilisations corporelles		193
Amortissement	(42)	(19)
Solde à la fin	<u>132</u>	<u>174</u>
	<u>34,201</u>	<u>30,810</u>

9 - INDEMNITÉS DE DÉPART ET AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	2013	2012
	\$	\$
Indemnités de départ	808	813
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	183	218
	<u>991</u>	<u>1,031</u>

10 - ACTIFS NETS AFFECTÉS À L'INTERNE

Le conseil des commissaires a affecté une portion des actifs nets à l'achat futur d'immobilisations. Au cours de l'exercice, le conseil des commissaires a approuvé des dépenses de 491 \$ à cet effet.

11 - MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE DES ACTIVITÉS DE VENTES AU DÉTAIL

La marge bénéficiaire brute est composée de:

	2013	2012
	\$	\$
Ventes au détail	1,816	1,478
Coût des marchandises vendues	954	772
Marge bénéficiaire brute des activités de ventes au détail	<u>862</u>	<u>706</u>

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2013
(en milliers de dollars)

12 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal des affaires, le Secrétariat du Conseil de gestion de l'Ontario a défrayé, au nom de la Commission, les charges relatives aux avantages sociaux post-retraite autres que les charges de pension. Ces frais ne sont pas inclus dans les résultats de la Commission et ont eu lieu dans le cours normal des opérations. De plus, les transactions qui suivent sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant établi et accepté par les parties.

Sont inclus dans les débiteurs un montant à recevoir de 90 \$ (2012 - 73 \$) du ministère des Finances relativement à la charge de salaires. Inclus dans les créditeurs est un montant à payer de 287 \$ (2012 - 292 \$) au Ministère des Finances relativement à la charge de salaires.

Au cours de l'exercice, la Commission a payé un montant total de 11 672 \$ (2012 - 11 772 \$) au ministère des Finances pour la charge de salaire.

Les charges de "Services" à l'état des résultats comprennent un montant de 67 \$ (2012 - 83 \$) payé au ministère des Finances pour divers services, incluant de la publicité et l'imprimerie de relevés de paie et un montant de 10 \$ (2012 - 9 \$) payé à la Police provinciale de l'Ontario pour des services de sécurité.

Au cours de l'exercice, la Commission a payé un montant de 201 \$ (2012 - 200 \$) au ministère des Transports pour l'entretien de l'autoroute des Mille-Îles. Ce montant est inclus au poste "Fournitures et équipement" à l'état des résultats. De plus, la Commission a payé un montant de 27 \$ (2012 - 29 \$) au ministère des Finances pour de l'assurance générale et pour des permis provinciaux.

Les constructions en cours incluent un montant de 2 806 \$ (2012 - 9 869 \$) payé à la Société immobilière de l'Ontario pour les services de gestion de projet.

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu des subventions se chiffrant à 11 923 \$ (2012 - 11 197 \$) de la part du ministère du Tourisme et de la Culture, qui sont présentées au poste "Fonds du gouvernement provincial" à l'état des résultats.

13 - RÉGIME DE RETRAITE

Les apports de la Commission à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Fiducie du régime de retraite du SEFPO pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 ont été de 543 \$ (2012 - 539 \$) et sont inclus dans les salaires et avantages sociaux.

14 - RÉNUMÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération totale versée aux administrateurs de la Commission a été de 11 \$. (2012 - 22 \$)

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2013
(en milliers de dollars)

15 - ENGAGEMENTS

a) La Commission s'est engagée, d'après des contrats de location échéant à diverses dates entre 2013 et 2017, à verser une somme de 144 \$. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 90 \$ en 2014, 39 \$ en 2015, 11 \$ en 2016, et 4 \$ en 2017.

b) En 1983, la Commission a conclu une entente à long terme avec le ministère des Transports pour l'entretien de l'autoroute des Mille-Îles. Le contrat prévoit des paiements annuels de 150 \$, ajustés pour tenir compte de l'inflation. L'entente peut être résiliée sur demande écrite de la part de la Commission, avec huit mois de préavis. L'engagement de la Commission pour le prochain exercice relativement à cette entente se chiffre à 213 \$.

c) La Commission a conclu une entente à long terme avec Parcs Canada pour des projets d'entretien et des programmes de conservation. Les fonds devront être encourus au cours de la période 2011 à 2017. L'entente prévoit une subvention totale de 2 800\$ avec des versements de 400 \$ par année débutant en 2011, et pour chaque année subséquente.

d) La Commission dispose de deux accords pour des projets capitaux importants à être complétés dans l'année 2014: le projecteur à Fort Henry à environ 850 \$, et l'Accord de piste cyclable à 990 \$. Les deux projets doivent être achevés d'ici le 1er juillet, 2013.

16 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Commission est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. De plus, la Commission ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Commission est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Commission au risque de crédit sont principalement les débiteurs. Le risque de crédit relié aux débiteurs est généralement diversifié puisque la Commission négocie avec plusieurs établissements.

Risque de taux d'intérêt

La majorité des placements à court terme de la Commission sont à taux fixes et la Commission est donc exposée au risque de changements à la juste valeur provenant des fluctuations de taux d'intérêt. Comme les autres actifs et passifs financiers de la Commission ne portent pas d'intérêt, ils ne comportent pas un risque de taux d'intérêt.

Risque de concentration

La totalité de l'encaisse et des investissements à court terme de la Commission sont détenus par la même institution financière.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2013
(en milliers de dollars)

16 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

Les actifs financiers de la Commission, totalisant 9 557 \$ (14 527 \$ au 31 mars, 2012), ont tous été classés comme des actifs financiers évalués au coût après amortissement, moins toutes réductions pour dépréciation.

17 - CORRECTION DE LA PÉRIODE ANTÉRIEURE

Au cours de l'exercice 2012, les stocks d'approvisionnement en matériel d'entretien et pièces de remplacement, qui, au cours des exercices précédents ont été passés en charges, ont été réévalués par la direction. Une valeur comptable au 31 mars, 2012 de 167 \$ a été établie avec une valeur correspondante de 171 \$ au 1er avril, 2011 les deux ayant prises en compte dans les états financiers au 31 mars, 2013 . Il en a résulté une augmentation nette des dépenses de fonctionnement de 4 \$ en 2012, avec des hausses de 171 \$ dans les soldes d'ouverture des actifs nets non affectés de 2012 et 167 \$ dans le solde d'ouverture des actifs nets non affectés de 2013.

18 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes avec la présentation adoptée lors de l'exercice courant.